



Conseil Syndical du 7 novembre 2018

3A) Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

PRÉAMBULE

L'année 2018 a été marquée par la réorganisation des flux et un contrôle plus fin des usagers de la déchèterie, avec pour conséquence un meilleur tri dans les bennes, une réorientation des non-résidents sur notre territoire et autres professionnels vers les exutoires adéquats et une baisse des tonnages. Mais les filières ont aussi évolué : celle du bois est en panne (impossibilité de recycler le bois traité qui doit temporairement être orienté vers l'enfouissement ou l'incinération) alors qu'à contrario les tonnages de mobilier sont en forte hausse.

D'un point de vue des collectes, la qualité du tri se dégrade, le constat est national. Pour ce qui nous concerne, il faut maintenir notre présence sur le terrain. Des actions de suivi de collecte par les ambassadeurs ainsi qu'un travail avec le prestataire devront être renforcées afin de juguler cette dégradation et de tendre à nouveau vers une amélioration.

Les ressources humaines du Syndicat ont évolué tout au long de l'année, notamment les contrats aidés des ambassadeurs qui ont (enfin) pu être reconduits selon le nouveau dispositif de l'Etat mais avec une aide financière moindre. Une salariée a été recrutée en tant que renfort saisonnier dans le cadre d'une fonction d'accueil des usagers. Le chargé de mission Territoire Zéro Déchet ayant émis le souhait de partir vers d'autres horizons sera remplacé fin d'année.

Les actions dans le cadre du TZDZG ont été menées tout au long de l'année : outils de communication, généralisation de la gestion des déchets lors des manifestations sur notre territoire, partenariats divers (centres socio-culturels, AFPA...), collecte séparée du polystyrène (en phase de démarrage)... Pour 2019, il est prévu entre autres, de démarrer l'aire de ressourcerie / matériauthèque en sortie de déchèterie, des caractérisations des bennes encombrants, poursuite des actions d'éco-responsabilité notamment avec la CCTC.

L'étude de la construction des nouveaux locaux communs avec le SM4 est lancée. Ceux-ci permettront d'accueillir de façon adéquate les usagers, voire les publics scolaires et autres groupes (notamment pour le SM4) et d'offrir de meilleures conditions aux salariés.

Entre-temps, des travaux ont été réalisés sur l'aire de stockage des bacs afin de supprimer un certain nombre de nuisances et d'améliorer considérablement les modalités de stockage.

Enfin, c'est courant 2019 que devra être lancé l'appel d'offres pour le renouvellement de l'ensemble des marchés de collecte, tri et gestion des déchèteries pour un démarrage au 1^{er} janvier 2020.

En accord avec le Bureau, le Président propose de continuer les actions ZDZG et de prévoir des crédits pour la réalisation des projets mentionnés ci-dessus.

* * * * *

I - CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat relatif aux orientations budgétaires, dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Pour 2019, voici les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement.

1. DEPENSES de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte se rapportent :

- à la gestion du Syndicat et de ses ressources humaines :
 - salarié(e)s
 - gardiennage de la déchèterie de Willer-sur-Thur
 - remboursement des salaires du personnel en charge de la facturation et de la gestion du SMTC (auprès de la CC de Thann-Cernay et de la CC de la Vallée de la Doller & du Soultzbach)
 - frais généraux (téléphonie – internet, véhicules de service, communication...)
- aux contrats de prestations de services :
 - collecte du verre
 - collecte et tri des emballages
 - collecte des ordures ménagères et des biodéchets
 - gestion des déchèteries (Aspach-Michelbach et Willer-sur-Thur)
- au traitement des déchets, transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4.

Les trois derniers exercices sont détaillés ci-après.

Pour 2019, il faudra s'attendre à une hausse des coûts des marchés, du fait de l'évolution des cours du pétrole et donc du gazole ; à voir également le positionnement du SM4 pour ce qui concerne le traitement des ordures ménagères et des biodéchets.

Compte	Compte administratif 2016	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
Collectes, tri et déchèteries (611)	3 726 477 €	3 771 376	3 808 000 €
Traitement OMR/Biodéchets (65548)	1 070 929 €	1 047 689	1 110 000 €

Pour rappel, le Bureau prend connaissance tous les mois de la situation financière du Syndicat avec le cours du pétrole (dépenses et recettes réelles par rapport au BP) ainsi que des données techniques.

1.1 Evolution des coûts en 2019, taxes, révisions des prix pour les déchèteries :

Pour la gestion **des déchèteries**, le montant annuel de 2019 devrait pouvoir rester dans la limite des dépenses des derniers exercices. L'impact sur la révision des prix ne sera pas négligeable, l'hypothèse la plus pessimiste serait d'une augmentation de 4,5 %. Cependant cette dernière devrait être compensée par la baisse des tonnages (meilleur contrôle) et un coût de traitement des déchets verts (SM4) moindre.

*Evolution de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** – TGAP :* le projet de loi de finances de 2019 prévoit une augmentation sur les prochaines années, d'abord « faible » d'un euro en 2019 (passant de 33 à 34 €/tonne) pour atteindre 65 €/tonne en 2025.

1.2 En matière de collectes :

Les tonnages d'OMR et de biodéchets sont relativement stables sur les dernières années, bien qu'en 2018 on observe une hausse des tonnages OMR. La révision des prix qui, pour 2018, donnait un coefficient à 1. Les premières tendances 2019 (augmentation du gazole) laissent à penser que la hausse des prix se situerait entre 3,4 et 4,4 %.

Pour la collecte sélective, les tonnages poursuivent leur augmentation mais le refus est également en hausse (de 10 % à vraisemblablement 14 % en fin d'exercice). L'évolution du coût sera donc tout naturellement liée à ces tonnages collectés accompagnée d'une révision annuelle qui s'appliquera. La révision pour la collecte se situera entre 3,7 et 4,3 % et pour le tri elle sera plutôt de 4,1 et 4,7 %.

La collecte du verre : en 2018, un tonnage en augmentation de 3,3 % (canicule, coupe du monde...).

Globalement, du fait de la variation entre les différentes prestations (déchèteries, baisse des tonnages et du coût de traitement des déchets verts...), les crédits à inscrire au compte 611 ne devraient pas connaître de hausse importante malgré la révision des prix qui nous est défavorable.

1.3 Traitement des OMR, des biodéchets et des déchets verts :

Le coût de traitement des ordures ménagères devrait rester stable, la loi de finances prévoyant seulement une augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) à partir de 2021. Quant aux biodéchets, ce coût n'étant pas impacté par cette taxe, il devrait n'évoluer que faiblement.

Depuis 2018, les déchets verts des déchèteries et des bennes en apport volontaire sont traités directement par le SM4, ce qui nous fait réaliser des économies.

1.4 Autres postes de dépenses :

En dehors des prestations de services et du SM4, un des postes les plus importants est celui de l'acquisition des **sacs de tri et compostables** :

- ♦ les sacs de tri représentent un montant estimé à plus de 80 000 € TTC ; ils sont repris dans le cadre des nouvelles consignes de tri et sont donc recyclés ;
- ♦ les sacs compostables devraient coûter environ 65 000 € TTC et pour une contenance de 8 litres adaptée aux nouveaux bioseaux.

Dans le cadre du TZDZG, poursuite des **actions de communication** :

- ✦ animations par les ambassadeurs du tri et l'équipe projet ZDZG : centre socio-culturel Agora de Cernay, périscolaire Aspach-Michelbach, centre socio-culturel de Thann, structures de l'ESS, fête des Voisins au Bel Air, maisons de retraite...
- ✦ ateliers fait-main, exposition « nos déchets à la loupe », création de supports ludiques pour la sensibilisation au tri et à la prévention, guide pour les assistant(e)s de vie
- ✦ mise à jour des documents de communication : refonte du calendrier du tri, mémo-tri
- ✦ nouvel affichage en déchèterie (plus clair sur les filières, le traitement des déchets...)
- ✦ kits « points tri » pour les manifestations (prêt de matériel de pré-collecte pour les trois flux, panneaux et affiches de tri), affichage et accompagnement des établissements scolaires au tri et réduction des déchets
- ✦ dotation de vêtements marqués SMTC pour les salariés ; que ce soit pour le terrain, les animations...
- ✦ démarche d'Eco-exemplarité des collectivités (notamment avec la CCTC).

Le Syndicat propose de **maintenir ou de développer les actions suivantes** :

- ➔ poursuite de la communication de terrain afin de corriger les erreurs de tri
- ➔ poursuite de la politique de tri des déchets dans l'habitat vertical : suivi du programme de conteneurs semi-enterrés ou enterrés sur divers quartiers du Syndicat
- ➔ continuité des actions de la « brigade » d'ambassadeurs du tri
- ➔ dans le cadre de son partenariat avec Emmaüs : subvention pour les frais de traitement de leurs déchets, évolution de la ressourcerie à la déchèterie d'Aspach-Michelbach
- ➔ mise en place de nouvelles filières en déchèterie et implication de l'économie sociale et solidaire (Emmaüs, Espoir, ...) dans la gestion d'une matériauthèque
- ➔ participation à l'opération Haut-Rhin propre : prise en charge de la collecte des sacs de déchets, du déjantage des pneus.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est liée aux fluctuations des tonnages collectés, aux révisions des prix des marchés et de la conjoncture économique.

2. RECETTES de fonctionnement

Elles sont essentiellement composées des soutiens des éco-organismes, des ventes de matériaux et des contributions des collectivités :

- ➔ CITEO soutient les tonnes triées et recyclées d'emballages ménagers : pour 2019, les recettes devraient être proches de celles de 2018
- ➔ autres soutiens : CITEO (journaux, revues : 45 000 €) ; OCAD3E (déchets électriques et électroniques : 26 000 €)
- ➔ régie et revente matière (verre, plastiques, ferraille...) : environ 215 000 €. Cette estimation reste toujours prudente car les cours des matières premières secondaires sont toujours bas, que ce soit pour le plastique comme pour les métaux, dépendant fortement d'un cours du pétrole bas
- ➔ la contribution des Communautés de Communes membres du Syndicat représente la principale source de recettes (maintien de la cotisation au même niveau que 2017 et 2018)
- ➔ l'ADEME dans le cadre de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Compte	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	BP 2018
Eco-Emballages (CITEO) + Autres (7478)	906 749 €	906 805 €	800 000 €
Revente matière et soutiens (7078 + 70878)	93 097 €* *	239 386 €	294 000 €
Contribution des CC (74751)	4 453 590 €	4 332 042 €	4 334 490 €
ADEME (TZDZG)	-	42 015 €	50 000 €

* la différence de ce montant par rapport aux autres exercices provient d'une erreur imputation en 2016 de certaines recettes sur le 7478 ; ce qui a été rectifié pour 2017.

3. DEPENSES d'investissement

En 2019, les investissements devraient porter sur :

- ➔ la poursuite de l'acquisition de bioseaux ventilés dans le cadre de la campagne de distribution (10 000 € HT hors subvention de 50 % de l'ADEME)
- ➔ le renforcement du parc de conteneurs à verre (10 000 € HT)
- ➔ les achats de bacs pour la maintenance du parc, la dotation des nouveaux arrivants et le changement de bacs de 80 l vers les 60 l (40 000 € HT)
- ➔ mise en place de conteneurs enterrés et solutions de collecte à contrôle d'accès des biodéchets dans le quartier Bel Air de Cernay.

Le financement de la construction d'un bâtiment administratif avec un local de stockage adjacent sera à chiffrer avec le SM4 (consultation pour un assistant à maître d'ouvrage lancée). Un montage financier et juridique devront être définis.

4. RECETTES d'investissement

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- le FCTVA (fond de compensation de la TVA)
- les bioseaux financés à hauteur de 50 % par l'ADEME dans le cadre de son fonds déchets (dans le cas d'une nouvelle acquisition).

Des subventions seront demandées auprès de l'ADEME et tout autre organisme susceptible de soutenir nos investissements.

L'année 2017 s'est clôturée avec un excédent de près de 1 445 021 d'euros, dont 293 210 € ont été repris pour équilibrer le budget primitif 2018 (inscrits en recettes – produits exceptionnels). Il reste donc un « fond de roulement » de 1 151 811 €.

Cette reprise a ainsi permis de réduire, pour 2018, la contribution des collectivités membres à 102 € par habitant (PM : celle-ci était au même montant depuis 6 ans, soit 106 €/hab.).

L'exercice 2018 devrait se solder par un résultat conforme à notre budget si les prévisions des deux derniers mois se confirment et hors dépenses imprévues.

III – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Aucun programme n'a été proposé en 2018.

La mise en place de solutions de points de regroupement reste à l'étude (conteneurs enterrés, aériens ou autre) pour des quartiers d'habitat vertical ou centres urbains denses.

IV - STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

En matière d'endettement, les emprunts sont les suivants :

- ➔ travaux d'aménagement de la déchèterie d'Aspach-le-Haut (emprunt soldé en 2019)
- ➔ en 2013 : deux emprunts pour le rachat du parc de bacs pour une durée de 6 an)
- ➔ en 2016 : un emprunt pour les conteneurs enterrés pour une durée de 5 ans
- ➔ début 2017 : un emprunt pour diverses dépenses (colonnes à verre, bioseaux, conteneurs enterrés) pour une durée de 6 ans.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 était de 192 104 € avec un étalement de la dette détaillé dans le tableau ci-dessous jusqu'en 2023 :

Emprunts	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchèterie	8 010 €	8 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Bacs OM	60 950 €	14 320 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conteneurs enterrés	12 300 €	12 300 €	12 300 €	12 300 €	0 €	0 €
Verre, bioseaux...	11 200 €	11 130 €	11 050 €	10 970 €	10 890 €	0 €
Total	92 460 €	46 050 €	23 350 €	23 270 €	10 890 €	0 €

V - Gestion des ressources humaines

L'effectif du Syndicat a évolué en rapport avec ses missions :

- ♦ 1 poste d'ambassadeur du tri est occupé depuis 2013 par un emploi d'avenir ; celui-ci a évolué vers d'autres missions (maintenance des bacs, agent de prévention...) – fin du dispositif d'aide en avril 2018, recruté en tant que stagiaire sur un poste d'adjoint technique (en 2019, il sera titulaire).
- ♦ 1 agent en charge de l'accueil (poste de saisonnier).

Personnel	2017	2018	2019
Titulaire	1 ingénieur	1 ingénieur	1 ingénieur
	1 adjoint technique	1 technicien	1 technicien
	/	/	1 adjoint technique
Contractuel	1 technicien	1 technicien	1 technicien
	1 emploi d'avenir	1 emploi d'avenir	/
	4 CUI-CAE	4 CUI-CAE	4 CEC

Pour 2019, les 4 contrats des ambassadeurs sont devenus des CEC avec toutefois une baisse de l'aide financière de l'Etat passant de 76 % à 40 %.

Le barème F (2018-2022) de CITEO met à nouveau plus l'accent sur les postes d'ambassadeurs du tri en soutenant un poste pour 12 000 habitants à raison de 4 000 € par an et par poste.

Les dépenses liées au personnel ont donc évolué ainsi :

	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Traitement indiciaire + régime indemnitaire + NBI	149 320 €	162 918 €	170 800 €
Avantages en nature (chèques déjeuner)	5 100 €	4 800 €	5 000 €

L'évolution des dépenses liées au traitement des salariés est due aux changements intervenus en 2018 : fin des contrats aidés tels que nous les connaissions (période transitoire pour un salarié qui ne peut plus bénéficier de ce dispositif), fin d'un contrat d'avenir avec transformation du poste vers un adjoint technique et remplacement d'un congé de maternité.

Mutualisation des moyens :

Le SMTC a signé une convention avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour la mise à disposition de personnel à la fois pour la gestion de la redevance incitative et sa propre gestion courante :

- ✓ facturation de la redevance (2 mi-temps du cadre d'emploi des adjoints administratifs),
- ✓ gestion des ressources humaines (1/52^e attaché territorial, 12/52^e adjoints administratifs),
- ✓ budget et comptabilité (1,5^e rédacteur et 4,5/52^e adjoints administratifs),
- ✓ administration générale/secrétariat des assemblées/archivage (4/52^e rédacteur).

CONCLUSION

Quelles que soient les actions que le SMTC souhaite mener en 2019, il est indispensable de conserver sa présence sur le terrain. Grâce à la volonté des élus, la brigade des ambassadeurs de la prévention et du tri a pu être maintenue à effectif constant. Les séniors de la première heure nous quittent au fur et à mesure faisant valoir leur droit à la retraite, ils peuvent néanmoins être remplacés par de nouveaux contrats aidés.

Pour ce qui est des grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2019, on notera la poursuite du programme des conteneurs en point de regroupement (enterrés ou aériens), les actions estampillées ZGZD, la réalisation de nouveaux locaux conjoints avec le SM4, ...

Le point de vigilance portera sur l'évolution des contrats de prestations qui seront tous impactés par la hausse du gazole. La révision des prix étant annuelle, elle prendra en compte l'indice au 1^{er} janvier 2019 par rapport à celui de l'année précédente.

A l'instar des autres années, la priorité restera à limiter l'évolution de la contribution des collectivités dans la fourchette appliquée depuis plusieurs années 102 €-106 €, tout en maintenant un service de qualité auprès des usagers.

